

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent vingt-septième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 15 juin 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 28 SEPTEMBRE 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
Auclair, Céline Membre socio-économique		X	HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X (Visio)	
BOURGON, Vincent Étudiant	X (Visio)		KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (Visio)	
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X (Visio)		LABERGE, Murielle Rectrice	X (Visio)	
BRIAND, Louise Professeure – Départ. Sciences sociales	X (Visio)		LE GAL, Nadine Représentante des collègues	X (Visio)	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X (Visio)		LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique	X (Visio)	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales	X (Visio)		MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X (Visio)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (Visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (Visio)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X (Visio)				
Observateurs	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X (Visio)		BONNEVILLE, Bruno Président du comité de gouvernance et d'éthique du CA	X (Visio)	
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X (Visio)		DURIVAGE, André Président du comité d'éthique de la recherche (points 5.3 et 5.4)	X (Visio)	
NADEAU, Myriam Chargée de projet - DFCP	X (Visio)		-		
ROCHEFORT, Odette Technicienne - ÉMI	X (Visio)				
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X (Visio)		AUGER, Mireille	X (Visio)	
*Absence motivée.					

Le vice-président du conseil d'administration, monsieur Michel Merleau, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

Monsieur Bruno Bonneville, président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil, est présent pour le traitement des points 5.4 à 5.8 et monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de la recherche, est présent pour le traitement des points 5.3 et 5.4.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, le vote étant demandé (Pour : 7 – Contre : 4 – Abstentions : 3), l'on convient de reporter à une réunion ultérieure, le traitement des points 5.5 à 5.8 du présent ordre du jour concernant les travaux du comité de gouvernance.

Monsieur Bruno Bonneville quitte la séance (16 h 45).

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Quatre cent vingt-cinquième (28 avril 2020) réunion
 - 3.1.1 Adoption
 - 3.1.2 Affaires en découlant
 - 3.2 Quatre cent vingt-sixième (25 mai 2020) réunion (extraordinaire)
 - 3.2.1 Adoption
 - 3.2.2 Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
 - 4.1 Quatre cent trente-troisième (21 avril 2020) réunion du comité exécutif
- 5.- Affaires générales et institutionnelles
 - 5.1 Information du vice-président
 - 5.2 Information de la rectrice
 - 5.2.1 Dépôt du tableau de bord de l'an 4 du plan stratégique 2016-2020
 - 5.3 Comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux
 - 5.4 Reddition de comptes sous forme de rapport annuel
 - 5.5 Travaux du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration
Point retiré
 - 5.6 Modification au *Règlement général* **Point retiré**
 - 5.7 Modification au *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration* **Point retiré**
 - 5.8 Adoption d'un outil d'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration **Point retiré**
 - 5.9 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des ressources humaines
 - 5.10 Délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été
 - 5.11 Recommandation d'une désignation liée à une reconnaissance
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020
 - 6.2 Mise à jour et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2021-2031
- 7.- Affaires académiques
 - 7.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de premier, deuxième et troisième cycles

- 7.2 Amendement du calendrier universitaire de 2020-2021 et des calendriers subséquents de l'Université du Québec en Outaouais afin de devancer la date limite de réinscription sans frais de retard de 7 jours
 - 7.3 Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2021-2022
 - 7.4 Refonte des programmes coopératifs
 - 7.5 Création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme
 - 7.6 Réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528)
 - 7.7 Fermeture de l'offre du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme
 - 7.8 Fermeture de l'offre du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme
 - 7.9 Fermeture des admissions des étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse
 - 7.10 Autorisation des inscriptions pour les étudiants libres (9999) à des cours des programmes du premier cycle en éducation, programmes contingentés, au campus de Saint-Jérôme
 - 7.11 Modification du programme de maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153)
 - 7.12 Modification des conditions d'admission des programmes courts de deuxième cycle en gestion du changement (0178) et en consultation (0179)
 - 7.13 Modification des conditions d'admission du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778)
 - 7.14 Modification des conditions d'admission des programmes de baccalauréat en travail social (7798) et de certificat en travail social (4155)
 - 7.15 Modifications du programme de baccalauréat ès arts général (7171)
 - 7.16 Modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration en économie (7623)
 - 7.17 Projet de création d'une concentration en gestion de projet pour les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522, 1523, 1524) au campus de Gatineau
 - 7.18 Projet d'ouverture conditionnelle des admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche)
 - 7.19 Dépôt de la synthèse du dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle du Module des lettres (7101, 6442, 6083, 4442, 4083, 8442, 8083)
- 8.- Nominations
- 8.1 Avis de démission d'un membre socio-économique du conseil d'administration
 - 8.2 Nomination à la présidence du conseil d'administration

- 8.3 Nomination au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
- 8.4 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche
- 8.5 Nomination de la représentante de l'Université du Québec en Outaouais au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Attestation du respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec
- 11.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion (28 septembre 2020)
- 12.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- **Procès-verbaux :**

3.1 **Quatre cent vingt-cinquième (28 avril 2020) réunion**

3.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-cinquième (28 avril 2020) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 5.5 (p. CA-6) : au cinquième paragraphe, remplacer « conditionnellement au des directives » par « conditionnellement aux directives ».

3.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-cinquième (28 avril 2020) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 7.5 (p. CA-11) : Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création confirme que le seuil de rentabilité du programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux sera atteint à la troisième année.

Point 7.6 (p. CA-11) : Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création indique que les cours des programmes de l'École interdisciplinaire de la santé y seront rattachés.

3.2 **Quatre cent vingt-sixième (25 mai 2020) réunion (extraordinaire)**

3.2.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-sixième (25 mai 2020) réunion, et ce, sans modifications.

3.2.2 Affaires en découlant

La rectrice, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-sixième (25 mai 2020) réunion, les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent trente-troisième (21 avril 2020) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-troisième (21 avril 2020) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires générales et institutionnelles

5.1 Information du vice-président

Monsieur Merleau a participé à l'édition 2020 du Grand rendez-vous de l'UQO, le 28 mai dernier. Lors de cet événement virtuel qui a réuni près de 200 personnes, les distinctions honorifiques ont notamment été décernées. Madame Paulette Lalande a reçu la *Médaille Gérard-Lesage*, madame Thérèse Lessard a reçu le prix *Bénévole d'honneur*, alors que madame Lyse Ricard est la lauréate 2020 du prix *Grand diplômé – volet carrière* et que monsieur Pascal Turcotte s'est mérité le prix *Grand diplômé – volet relève*.

5.2 Information de la rectrice

Budget

Elle rappelle que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) utilisera les données des orientations budgétaires 2018-2019. Elle précise qu'une reddition de comptes auprès du MEES devra être faite tous les trois (3) mois et que ce dernier a consenti à ce que les universités puissent faire état d'un déficit.

Recours collectif

Elle fait savoir que des étudiants ont déposé un recours collectif contre plusieurs universités québécoises qui vise à obtenir un remboursement d'une partie des frais de scolarité versés pour la session d'hiver 2020, interrompue par la COVID-19.

Déconfinement

À partir du lundi 22 juin prochain, et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2020, les membres du personnel effectueront une réintégration à l'UQO. Ce retour se fera progressivement, dans le respect des directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des consignes sociosanitaires de la Direction de la santé publique, et selon un calendrier établi en concertation avec les directions de toutes les unités administratives.

Pour l'enseignement, une formule d'enseignement hybride a été retenue pour la rentrée de septembre 2020. Cette formule permettra d'accueillir jusqu'à 30 % des étudiantes et étudiants quotidiennement sur nos pavillons et campus, tout en respectant les consignes sociosanitaires. Ce sont les formations qui nécessitent des travaux en laboratoire ou dans des ateliers qui seront privilégiées en mode présentiel (classe traditionnelle en présence du personnel enseignant). De plus, les étudiants et étudiantes pourront avoir accès à la bibliothèque et à certains services qui leur seront offerts en présentiel, dont le Bureau du registraire.

Étudiants internationaux

Les chefs d'établissement universitaires uniront leur voix pour les étudiants internationaux afin de dénoncer les critères du PEQ.

Racisme

L'Université du Québec, de concert avec les rectrices et recteurs des constituantes émettront, une déclaration collective pour contrer le racisme.

5.2.1 Dépôt du tableau de bord de l'an 4 du plan stratégique 2016-2020

La rectrice détaille le tableau de bord. Elle fait savoir qu'un avis stratégique sera émis à l'automne 2020 afin d'amorcer l'élaboration des prochaines orientations.

5.3 Comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de la recherche, présente les points 5.3 et 5.4.

La désignation ministérielle que le conseil d'administration a tenu de maintenir le lundi 28 octobre 2019 à la suite de l'acceptation des conditions établies par le ministre de la Santé et des Services sociaux, confère au comité d'éthique et de la recherche, ci-après « CER » de l'UQO la compétence pour évaluer les projets de recherches en vertu de l'article 21 du C.c.Q.

Afin de se conformer aux exigences liées à la désignation ministérielle, le CER de l'UQO doit effectuer un rapport annuel de ses activités, et ce, dans le format indiqué par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre connaissance du rapport annuel présenté au ministère.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6553 concernant le comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Reddition de comptes sous forme de rapport annuel

Plusieurs politiques et règlements de l'Université requièrent une reddition de comptes au conseil d'administration, principalement sous la forme de dépôt de rapports.

Les rapports qui sont déposés dans le cadre de la présente séance découlent des politiques et comités suivants :

- Comité de discipline;
- Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration;
- Comité santé, sécurité et prévention;
- *Politique de conduite responsable en recherche et création;*
- *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;*
- *Politique de développement durable;*
- *Politique linguistique.*

Les rapports issus des comités, politiques et règlements suivants seront déposés au conseil d'administration lors de la réunion de septembre 2020 :

- *Règlement général – rapport sur les instances;*
- *Règlement visant à prévenir et combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence;*
- *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.*

Le conseil est donc invité à recevoir ces rapports.

Le président du comité d'éthique de la recherche, monsieur André Durivage, présente le rapport annuel du CER. La rectrice félicite chaudement monsieur Durivage pour l'excellence du travail effectué au niveau de l'éthique de la recherche.

Monsieur Durivage quitte la séance (17 h 30).

Rapport du comité de discipline

Une précision sera apportée par le secrétaire général lors d'une prochaine réunion concernant l'absence de sanction à une effraction.

Politique de conduite responsable en recherche et création

Le rapport 2019-2020 sera déposé lors de la prochaine réunion du conseil.

5.5 Travaux du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

Point retiré.

5.6 Modification au Règlement général

Point retiré.

5.7 Modification au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

Point retiré.

5.8 Adoption d'un outil d'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration

Point retiré.

5.9 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des ressources humaines

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Manon Michaud. Cette dernière est affectée au poste de directrice du Service des ressources humaines (résolution 415-CA-6311).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de madame Michaud est le 6 janvier 2021, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.

[...]. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6554 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des ressources humaines; laquelle est jointe en appendice.

5.10 Délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été

L'article 57 du *Règlement général* prévoit la délégation de certains pouvoirs au

comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre. Les décisions qui sont prises par le comité exécutif dans le cadre de cette délégation sont alors réputées valoir comme si elles avaient été prises par le conseil d'administration. Le comité exécutif doit cependant en rendre compte à la première rencontre du conseil d'administration de septembre ou d'octobre.

L'article 97 du *Règlement général* stipule par ailleurs qu'en plus des pouvoirs d'administration courante détenus par le comité exécutif, celui-ci exerce, par résolution, les pouvoirs que lui délègue le conseil et ceux qui lui sont exclusivement attribués en vertu du *Règlement général*.

Le conseil d'administration est donc invité à se prononcer sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6555 concernant la délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été; laquelle est jointe en appendice.

5.11 Recommandation d'une désignation liée à une reconnaissance (à huis clos)

En lien avec l'adoption de la *Politique de désignation des lieux*, ci-après la Politique, le 27 février 2017 (399-CA-6053), l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le « *processus de désignation des lieux afin de rendre hommage à une personne ayant fait preuve d'une contribution remarquable au développement de l'UQO ou à une personne, une entreprise, ou une organisation ayant fait un don significatif à l'établissement à des fins philanthropiques* ».

Le comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité de désignation des lieux », a le mandat de recevoir et d'analyser les propositions de désignations qui lui sont faites et par la suite de présenter des recommandations à la rectrice qui les soumet pour approbation au conseil d'administration.

Le comité soumet à l'approbation du conseil d'administration la proposition de candidature de monsieur Pierre Moreau à la suite d'une recommandation favorable du Comité de désignation des lieux.

Une conférence de presse annonçant la désignation de ce bâtiment sera organisée pour décerner cette distinction.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6556 concernant la recommandation d'une désignation liée à une reconnaissance; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire.**

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2019-2020 :

Au 16 juin 2020 :

1. Création d'un (1) poste professionnel de spécialiste en sciences de l'éducation – conseillère ou conseiller pédagogique en technologies éducatives au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
2. Modification du lieu de travail (localité) d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Saint-Jérôme au lieu de Gatineau. Ce poste a été créé lors du CA du 23 avril 2019 (résolution 417-CA-6347).

Au 1^{er} juillet 2020 :

1. Abolition d'un (1) poste du personnel de soutien de secrétaire de direction au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme;
2. Création d'un (1) poste du personnel de soutien de secrétaire au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme;
3. Modification du rattachement d'un (1) poste professionnel de chargée ou chargé de projet en développement et en formation continue du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme au Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6557 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Mise à jour et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2021-2031

Chaque année, l'Université prépare son Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU). Le PDIU est transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour être conforme à la loi et au règlement sur les investissements universitaires.

Le PDIU 2021-2031 doit inclure tous les projets qui ne sont pas financés à 100 % par des allocations normalisées. Les projets à inscrire au PDIU incluent les projets non subventionnés en vertu de la *Loi sur les investissements universitaires* (autofinancés), les projets qui seraient financés en partie par d'autres sources que les allocations normalisées, ainsi que les projets qui seraient financés en nouvelle initiative ou par un programme du gouvernement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6558 concernant la mise à jour et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2021-2031; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires académiques

7.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de premier, deuxième et troisième cycles

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6559 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier, deuxième et troisième cycles; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Amendement du calendrier universitaire de 2020-2021 et des calendriers subséquents de l'Université du Québec en Outaouais afin de devancer la date limite de réinscription sans frais de retard de 7 jours

Les directions et codirections de modules et les responsables et coresponsables de programmes demandent la modification du calendrier. La modification consiste à devancer d'une semaine (7 jours) la date limite de réinscription sans frais de retard. La date limite de réinscription sans frais de retard au trimestre d'automne 2020 passerait du 18 août au 11 août, tandis que la date limite de réinscription sans frais de retard au trimestre d'hiver 2021 passerait du 21 décembre 2020 au 14 décembre 2020.

La commission des études a approuvé la modification lors de la réunion du 4 juin 2020 par résolution portant le numéro 370-CE-2960.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6560 concernant l'amendement du calendrier universitaire de 2020-2021 et des calendriers subséquents de l'Université du Québec en Outaouais afin de devancer la date limite de réinscription sans frais de retard de 7 jours; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2021-2022

Deux modifications ont été apportées au présent projet de calendrier. D'une part, la date limite de réinscription tardive a été devancée de 7 jours, afin de favoriser une meilleure gestion des inscriptions aux trimestres d'automne et d'hiver. Par conséquent, pour l'année 2021-2022, la date limite de réinscription tardive du trimestre d'automne 2021 passe du 17 au 10 août, et la date limite de réinscription tardive du trimestre d'hiver 2022 passe du 20 au 13 décembre 2021. D'autre part, les dates d'ouverture des admissions ont été devancées afin de mieux soutenir le recrutement dans les programmes et tout particulièrement celui des étudiants internationaux. L'ouverture des admissions pour les trimestres d'été et d'automne 2021 a été fixée au 1^{er} octobre 2020 et celle du trimestre d'hiver 2022 au 1^{er} mai 2021.

Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise. Tous les trimestres incluent une semaine d'études qui coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire. Le projet de calendrier proposé ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2022. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les commissions scolaires concernées optent pour les mêmes dates, la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par contre, si les commissions scolaires des deux régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et de présenter la question au conseil d'administration pour décision.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création propose également un amendement au calendrier universitaire 2020-2021, lequel vise à mieux soutenir le recrutement dans les programmes et tout particulièrement chez les candidats internationaux.

Les mesures de sécurité sanitaire adoptées, dans le contexte de la pandémie de coronavirus par les deux paliers de gouvernement, notamment la fermeture des frontières pour tous les ressortissants étrangers qui ne font pas l'objet de critères d'exemption, constituent des obstacles au recrutement d'étudiants internationaux. Comme des délais importants sont anticipés dans le traitement des dossiers de demandeurs de permis d'études et de certificat d'acceptation du Québec pour le trimestre d'hiver 2021, il est souhaitable de devancer l'ouverture des admissions en faisant passer la date d'ouverture des admissions du 6 août 2020 au 8 juin 2020.

Les membres de la commission des études ont recommandé au conseil d'administration la modification du calendrier universitaire 2020-2021 (résolution 369X-CE-2955) et l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2021-2022 (résolution 370-CE-2959).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6561 concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2021-2022; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6562 concernant la modification du calendrier universitaire pour l'année 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

7.4 Refonte des programmes coopératifs

Le projet de refonte des programmes coopératifs s'inscrit en lien avec la *Planification stratégique 2016-2020* qui prévoit le développement de programmes coop.

Dans un premier temps, pour les programmes de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, de baccalauréat en informatique et de baccalauréat en administration, le projet vise donc à transformer les cheminements en programmes distincts dans le but d'améliorer leur visibilité et leur pouvoir d'attraction.

Ensuite, il est proposé de revoir à la baisse le nombre de stages et d'élaborer une activité préparatoire aux stages dans le but de mieux faciliter l'intégration des étudiants au régime coopératif. Finalement, il est également prévu de déployer, à compter de l'automne 2021, la formule coopérative au campus de Saint-Jérôme via le baccalauréat en administration qui y est offert dans son cheminement régulier.

Les membres du conseil d'administration sont invités à formuler trois résolutions distinctes dans le but de rattacher à chacun des programmes une résolution qui lui est spécifique.

Le projet de refonte des programmes coopératifs a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 9 avril 2020 et de la commission des études le 4 juin 2020.

Un membre demande d'allouer des ressources professionnelles à ces programmes, notamment pour la coordination des stages.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6563 concernant la refonte du programme coopératif au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6564 concernant la refonte du programme coopératif au baccalauréat en informatique; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6565 concernant la refonte du programme coopératif au baccalauréat en administration; laquelle est jointe en appendice.

7.5 Création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme

Ce programme de courte durée, qui comporte 12 crédits, répond à un besoin de formation dans le domaine de la comptabilité adaptée aux étudiants déjà présents sur le marché du travail. Il permet d'offrir une passerelle vers d'autres programmes en comptabilité, soit le certificat en comptabilité générale et le baccalauréat en sciences comptables.

La création du nouveau programme ne nécessite aucune nouvelle ressource professorale puisque l'ensemble des cours existent déjà.

Le projet a reçu l'approbation de la sous-commission des études du 13 mai et de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6566 concernant la création d'un programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

7.6 Réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528)

La dualité linguistique est au cœur de l'identité canadienne. Le Département d'études langagières souhaite jouer un rôle clé dans la formation universitaire et l'avancement de la recherche dans les disciplines langagières associées à cette industrie.

Dans ce contexte, le Département d'études langagières demande la réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes.

Le programme proposé favorise un esprit critique envers des principes, méthodes et procédés appliqués à l'enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes. Il vise les enseignants qui désirent se former ou se perfectionner dans le milieu de l'industrie de la langue.

Le projet a reçu l'approbation de la sous-commission des études du 13 mai et de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6567 concernant la réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528); laquelle est jointe en appendice.

7.7 Fermeture de l'offre du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme

La décision de l'UQO de se retirer du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie exige la fermeture de l'offre du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) à Sainte-Thérèse. Le conseil de module des sciences de l'administration, appuyé par le Département des sciences administratives, demande cependant l'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme, et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6568 concernant la fermeture de l'offre du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

7.8 Fermeture de l'offre du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme

La décision de l'UQO de se retirer du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie exige la fermeture de l'offre du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) à Sainte-Thérèse. Le comité de programmes en gestion de projet, appuyé par le département des sciences administratives, demande cependant l'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme, et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6569 concernant la fermeture de l'offre du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse et d'ouverture de ce même programme au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

7.9 Fermeture des admissions des étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

La décision de l'UQO de se retirer du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie exige la fermeture des admissions des étudiants libres (9999) à Sainte-Thérèse.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6570 concernant la fermeture des admissions des étudiants libres (9999) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse; laquelle est jointe en appendice.

7.10 Autorisation des inscriptions pour les étudiants libres (9999) à des cours des programmes du premier cycle en éducation, programmes contingentés, au campus de Saint-Jérôme

Par résolution adoptée le 21 juin 2010, le conseil d'administration permettait d'ouvrir les admissions à temps partiel pour les étudiants libres au campus de Saint-Jérôme, aux

seules activités dispensées au campus dans le cadre de programmes de premier cycle non contingentés et ce, à compter du trimestre d'automne 2010.

Le Module des sciences de l'éducation travaille à l'heure actuelle sur un projet de création d'un certificat en approches éducatives, programme destiné aux candidats qui proviennent à la fois du domaine scolaire et du domaine communautaire et intéressés à s'inscrire à des activités qui sont contingentées. Toutefois, comme l'ouverture de ce certificat est prévu uniquement à l'automne 2021, l'autorisation des inscriptions pour les étudiants libres à des cours des programmes contingentés du premier cycle en éducation au campus de Saint-Jérôme permettrait de recruter ces candidats dès l'automne 2020.

Les inscriptions seraient autorisées sous réserve d'approbation du Module des sciences de l'éducation. De plus, tous les étudiants libres auraient l'obligation de respecter les préalables pour l'inscription aux cours de leur choix et il serait impossible pour eux de s'inscrire aux stages qualifiants.

Le projet a reçu l'approbation de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6571 concernant l'autorisation des inscriptions pour les étudiants libres (9999) à des cours des programmes du premier cycle en éducation, programmes contingentés, au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

7.11 Modification du programme de maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153)

Le comité de programmes en gestion de projet souhaite ouvrir les admissions à la maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153) aux trimestres d'hiver. La maîtrise en gestion de projet (3249), le DESS en gestion de projet (3149) et le programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) sont tous ouverts à l'admission aux trimestres d'hiver et l'offre de cours est suffisante pour soutenir les admissions à ce trimestre.

Le comité souhaite aussi modifier les conditions d'admission au programme en ajoutant la passation d'une entrevue. La maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153) étant un programme réseau, l'ajout de la base adulte est aussi demandé afin d'harmoniser ses conditions d'admission avec celles des autres constituantes du programme réseau (UQAC, UQAR, UQAT, UQTR).

Finalement, le comité souhaite modifier le plan de formation de la maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153) afin de rendre obligatoires les cours essentiels du niveau 1.

Le projet a reçu l'approbation de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6572 concernant la modification du programme de maîtrise en gestion de projet (avec mémoire) (3153); laquelle est jointe en appendice.

7.12 Modification des conditions d'admission des programmes courts de deuxième cycle en gestion du changement (0178) et en consultation (0179)

Dans un but d'harmonisation des conditions d'admission des programmes courts de deuxième cycle en gestion du changement (0178) et en consultation (0179) avec celles des autres programmes en gestion de projet, le comité de programmes en gestion de projet désire modifier les conditions d'admission sur la base études universitaires et sur la base adulte.

Le projet a reçu l'approbation de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6573 concernant la modification des conditions d'admission des programmes courts de deuxième cycle en gestion du changement (0178) et en consultation (0179); laquelle est jointe en appendice.

7.13 Modification des conditions d'admission du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778)

Afin d'harmoniser les conditions d'admission du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778) avec celles des autres programmes de deuxième cycle en administration des affaires, le comité de programmes du MBA souhaite modifier les conditions d'admission sur la base études universitaires et ajouter la base adulte.

Le projet a reçu l'approbation de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6574 concernant la modification des conditions d'admission du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778); laquelle est jointe en appendice.

7.14 Modification des conditions d'admission des programmes de baccalauréat en travail social (7798) et de certificat en travail social (4155)

Le conseil du module du travail social souhaite modifier les conditions d'admission sur la base études universitaires du baccalauréat et du certificat en travail social, soit exiger une moyenne générale de 2,5 au lieu de 2,0 sur 4,3 et pour permettre l'admission, au certificat, des candidats qui n'ont pas obtenu de diplôme universitaire, mais qui ont réussi 30 crédits dans un programme universitaire, comme au baccalauréat.

Le projet a reçu l'approbation de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6575 concernant la modification des conditions d'admission des programmes de baccalauréat en travail social (7798) et de certificat en travail social (4155); laquelle est jointe en appendice.

7.15 Modifications du programme de baccalauréat ès arts général (7171)

Le Module des sciences sociales souhaite modifier les conditions d'admission sur la base adulte au baccalauréat ès arts général (7171) afin de remplacer le texte de 300 mots par un questionnaire sur les motivations, aptitudes et capacités des candidats à poursuivre des études universitaires. Le module des sciences sociales a constaté que le texte de 300 mots informe généralement peu sur les aptitudes et capacités des candidats à poursuivre des études universitaires.

L'on souligne en séance que les modifications résultent d'une refonte complète du programme et l'on suggère d'amender la résolution afin d'adopter également les modifications au plan de formation et aux objectifs du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6576 concernant les modifications du programme de baccalauréat ès arts général (7171); laquelle est jointe en appendice.

7.16 Modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique (7623)

Les étudiants peuvent être admis au baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT0123 *Calcul différentiel et intégral*. Ce cours est offert par le département d'informatique et d'ingénierie au trimestre d'automne seulement. Le conseil de module des sciences sociales souhaite donc remplacer le cours MAT0123 par le cours MQT1203 *Éléments de mathématiques pour la gestion*. Ce cours correspond plus précisément aux besoins de connaissance des étudiants au baccalauréat en sciences sociales, concentration en économique et il est mis à l'horaire aux trimestres d'automne et d'hiver par le département des sciences administratives.

Le projet a reçu l'approbation de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6577 concernant la modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration en économie (7623); laquelle est jointe en appendice.

7.17 Projet de création d'une concentration en gestion de projet pour les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522, 1523, 1524) au campus de Gatineau

Les programmes de MBA offrent déjà trois concentrations, soit en entrepreneuriat, en services financiers et en marketing. Une concentration générale est également offerte au programme avec essai, cheminement professionnel (1524). Le présent projet vise à offrir une concentration supplémentaire en gestion de projet pour les programmes suivants au campus de Gatineau : maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec mémoire, cheminement régulier) (1522), maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier) (1523) et maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement professionnel) (1524).

La nouvelle concentration en gestion de projet bonifiera l'offre de formation dans les programmes de maîtrise en administration des affaires. Elle établira aussi une passerelle entre la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier) (1523) et la maîtrise en gestion de projets (3249).

Tous les cours prévus au plan de formation sont déjà offerts dans le cadre de la maîtrise en gestion de projets (3249).

Le projet a reçu l'approbation de la sous-commission des études du 13 mai et de la commission des études du 4 juin 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6578 concernant le projet de création d'une concentration en gestion de projet pour les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522, 1523, 1524) au campus de Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

7.18 Projet d'ouverture conditionnelle des admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche)

Ce programme permettra à l'Université d'offrir la panoplie complète des formations usuelles au 3^e cycle en psychologie et de proposer un continuum de programmes du 1^{er} au 3^e cycle en recherche en psychologie.

Le doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche) offre une solide formation en recherche fondamentale ou appliquée. Il vise de même à former des chercheurs de haut calibre, capables de contribuer à l'avancement des connaissances de leur domaine de spécialisation de façon originale et autonome.

Le projet a reçu l'avis favorable de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) le 9 janvier 2020. Il est actuellement à l'étude par le comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Les membres du conseil d'administration sont invités à ouvrir les admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche) sous réserve de la réception de la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6579 concernant le projet d'ouverture conditionnelle des admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche); laquelle est jointe en appendice.

7.19 Dépôt de la synthèse du dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle du Module des lettres (7101, 6442, 6083, 4442, 4083, 8442, 8083)

Le vice-recteur à l'enseignement, la recherche et à la création dépose auprès des membres du conseil d'administration la synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle du module des lettres (7101, 6442, 6083, 4442, 4083, 8442, 8083). Ces programmes sont :

Baccalauréat en traduction et en rédaction (7101)
 Majeure en rédaction professionnelle (6442)
 Majeure en traduction professionnelle (6083)
 Certificat d'initiation à la rédaction professionnelle (4442)
 Certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083)
 Mineure en rédaction professionnelle (8442)
 Mineure en traduction professionnelle (8083)

La commission des études a confirmé, lors de sa réunion du 4 juin 2020 que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* à l'Université du Québec en Outaouais.

Conformément à la *Politique, une synthèse de l'évaluation du programme* a été produite pour fin de transmission au conseil d'administration et de diffusion sur la page Web de l'UQO consacrée à l'évaluation périodique des programmes.

8.- Nominations

8.1 Avis de démission d'un membre socio-économique du conseil d'administration

L'article 24 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais stipule « qu'un membre peut démissionner en transmettant un avis écrit à cet effet au secrétaire général, lequel en informe l'instance, lors de la séance qui suit l'annonce de cette démission. Celle-ci ne prend cependant effet qu'au moment de la date de réception de l'avis écrit par le secrétaire général ou de la date postérieure à celle de la réception qui est inscrite dans l'avis écrit ».

En vertu de cet article, le conseil est invité à prendre note de la démission d'un de ses membres.

En effet, le 22 mai 2020, madame Diane Godmaire, membre du conseil d'administration siégeant à titre de présidente et de représentante des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail des régions de l'Outaouais et des Laurentides, faisait parvenir sa démission.

8.2 Nomination à la présidence du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration de l'UQO, madame Diane Godmaire, a démissionné de son siège de membre socio-économique le 22 mai 2020. Il est donc requis de procéder à l'élection d'un membre parmi ceux des catégories visées aux articles 53.7 et 53.8 du *Règlement général*.

L'article 73 du règlement précité stipule que le mandat du président est d'une durée de deux (2) ans. Le mandat du nouveau président débuterait le 16 juin 2020.

Une motion de remerciements à l'égard de la présidente sortante, madame Diane Godmaire, est proposée et appuyée unanimement. Sa contribution exceptionnelle, au cours des six dernières années, aux travaux du conseil d'administration, de même que sa grande rigueur sont soulignées.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6580 concernant la nomination à la présidence du conseil d'administration (**Patrick Duguay**); laquelle est jointe en appendice.

8.3 Nomination au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

Le 15 janvier 2020 et lors d'un rappel le 3 février 2020, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de remplacer la professeure Karine Baril qui sera en sabbatique à compter du 1^{er} août 2020. Le secrétaire général a reçu une candidature. Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 1^{er} août 2020 et se terminant le 31 juillet 2022, sur recommandation du secrétaire général.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6581 concernant la nomination au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (**Paul R. Carr**); laquelle est jointe en appendice.

8.4 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université. Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable. La durée du mandat des membres étudiants est cependant d'une (1) année.

L'association générale des étudiants (AGE) a recommandé la nomination d'un étudiant, lors de son assemblée générale tenue le 28 avril 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6582 concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (**Isabelle Charbonneau**); laquelle est jointe en appendice.

8.5 Nomination de la représentante de l'Université du Québec en Outaouais au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits

Le 11 juin 2018, le conseil d'administration nommait madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines comme représentante de l'Université au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits, pour un deuxième mandat deux (2) ans à compter du 1^{er} septembre 2018. Le rôle de la représentante de l'UQO au sein de ce conseil d'administration est de voir au respect des clauses du bail emphytéotique qui lie les deux parties et de veiller aux intérêts de l'Université. Ce deuxième mandat prendra fin le 31 août 2020 et madame Beaulieu ne souhaite pas solliciter un troisième mandat.

Le conseil d'administration est donc invité à désigner une nouvelle personne pour représenter l'Université au sein du conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits. La personne recommandée est madame Geneviève Lapointe, agente de recherche au Décanat des études, pour un mandat de deux (2) ans, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6583 concernant la nomination de la représentante de l'Université du Québec en Outaouais au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits (**Geneviève Lapointe**); laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

10.- Attestation du respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec (à huis clos)

Les cadres supérieurs quittent la séance, soit madame Sylvie B. de Grosbois et messieurs Alain Charbonneau, Yves Dupont et André J. Roy (19 h 17).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Madame Najat Kamal quitte la séance (19 h 27).

Après délibérations, le vote étant demandé à l'égard de la décision du conseil de permettre ou non aux observateurs d'assister à la présentation de ce point (Pour : 5 – Contre : 5 – Abstention : 1), l'on convient, en application de l'article 44 du *Règlement général*, de la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CA-6584 concernant la modification au Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

11. Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 28 septembre 2020 à 16 h 30.

12. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 5.

Original signé par :

Patrick Duguay, président d'assemblée
Murielle Laberge, rectrice